



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Pièces à fournir

Pour les inscriptions **2023/2024** aux activités périscolaires

(Dépôt du dossier à l'accueil de la mairie, au centre social des Pénitents (Vernonnet) ou à l'Espace Simone Veil - **Tout dossier incomplet sera refusé**)

« garderies, restauration, étude »

- Photocopie** attestation(s) employeur(s) ou 3 derniers bulletins de salaire (pour chaque conjoint)
Ou notification du Pôle Emploi
Ou attestation comptable ou extrait RC, pour les professions libérales ou indépendantes
Ou contrat de formation
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire (**année 2023/2024**)
- « Charte du savoir vivre ensemble » signée
(Concerne uniquement les enfants scolarisés en élémentaire inscrits à la restauration)

« École Municipale du Sport et de la Culture »

- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire (**année 2023/2024**)

NOUVEAU : Tarif calculé au Quotient Familial de la CAF

Pour les personnes allocataires :

- La dernière attestation de Quotient Familial de la CAF

Pour les personnes non-allocataires :

- Photocopie** de l'avis d'imposition **2022 sur les revenus 2021** ou les 2 avis pour 1 couple non marié.